

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 5 mars 2016.

Le président ouvre l'assemblée à 9h00 en remerciant les participants de leur présence et en souhaitant la bienvenue à chacun d'entre eux.

Avant de commencer cette réunion, Gilles BURTEAU, 1er adjoint au Maire de Salornay présente les excuses du Maire de Salornay-sur-Guye qui ne peut pas être présent, et souhaite lui aussi au nom de la municipalité la bienvenue à tous les participants de cette A.G.

Le Président présente l'ordre du jour.

- Présentation du nouveau conseil d'administration.
- Compte rendu moral année 2015.
- Compte rendu financier de l'année 2015.
- Budget prévisionnel pour l'année 2016.
- Validation des comptes par la commission de contrôle.
- Questions diverses
- Verre de l'amitié à la fin des débats.

Ont été invités à cette A.G. : les maires des communes traversées par nos parcours de pêche, toutes les personnes munies d'une carte de pêche sur le Réveil de la Guye, ainsi que les propriétaires des moulins.

L'association le Réveil de la Guye a été créée en 1942 et gère environ 100 km de rivières de 2ème catégorie du domaine privé, dont les principales sont : la Guye , la Gande , la Feuillouse , le ruisseau des Ances , la petite Guye , le ruisseau du Puley , le clavier de Massy , le Brennon etc... ces rivières traversent 28 communes.

Le président présente le nouveau Conseil d'Administration du Réveil de la Guye élu pour une durée de 5 ans, suite à l'assemblée extraordinaire du 22 novembre 2015, ainsi que les membres de la commission de contrôle, à savoir Mr MICHELET et Mr FONBOSTIER.

En 2015, l'association a compté 220 membres actifs.

Sont considérées membres actifs toutes les personnes ayant une carte de pêche majeure, une carte inter fédérale "EGHO" ou bien une carte mineure, ou encore une carte découverte femme.

La répartition de ces cartes se décompose de la façon suivante :

40 cartes inter fédérale "EGHO" à 95 €
136 Cartes majeures à 73 €
24 cartes mineures à 20 €
20 cartes découvertes femme a 32 €

Nous avons aussi vendu :

7 Cartes hebdomadaires à 32 €
46 Cartes journalières à 9,7 €
34 cartes découvertes moins de 12 ans a 6 €

Soit au total 307 cartes d'où une progression de 30 % par rapport à 2014.

Espérons que cette courbe reste sur la même dynamique pour la saison 2016 et pour les années à venir.

Le président explique ensuite la répartition du prix d'une carte de pêche.

- **Carte majeur à 95 €**: FNPF 25 €, Agence de l'eau 8,80 €, fédération départementale 18,75 €, AAPPMA 15,25 €, caisse de compensation 5,25 €, EHGO 22 €

- **Carte majeur à 73 €**: même répartition que la carte ci dessus moins la part EHGO.

- **Carte découverte à 32 €**: FNPF 3,50 €, Agence de l'eau 8,80 €, fédération départementale à 11 €, AAPPMA 8,70 €.

- **Carte personne mineur à 20 €** : FNPF 2,20 €, fédération départementale 11 €, AAPPMA 6,80 €.

- **Carte découverte – de 12 ans à 6 €**: FNPF 0,5 € fédération départementale 2,50 €, 3 € AAPPMA

- **Carte hebdomadaire à 32 €** : FNPF 8,50 €, agence de l'eau 3,80 €, 10 € fédération, AAPPMA 9,70 €.

- **Carte journalière à 9,70 €** : FNPF 2,20 €, agence de l'eau 1 €, 2,50 € fédération, AAPPMA 2 €, caisse de compensation 2 €.

Le 1er mars 2015, 320 kg de truites farios ont été déversées dans la Guye et la Gande :

35 kg sur Germagny

35kg sur Genouilly

35kg sur Joncy

25 kg sur Saint Huruge

25 kg sur Sigy

15kg sur Saily

60kg sur Salornay

20kg sur Vitry

20kg sur Angoin

15kg sur Cortevaix

10 kg sur Messeugne

25kg sur Bonnay

Cela représente environ 1500 truites (environ 5 au kilo).

Ensuite l'association s'est donné comme objectif de favoriser l'alevinage de truitelles et brochetons.

5 000 truitelles d'environ 6 à 12 grammes ont été lâchées le 31 octobre 2015.

Un lâché de 3 000 brochetons d'une taille identique aura lieu en mai 2016. Ces alevinages n'ont évidemment pas lieu sur les mêmes parcours, mais sur des parcours bien distincts et qui se prêtent à ce genre d'initiatives.

Toutes ces décisions ont bien évidemment été prises par l'ensemble du conseil d'administration et dûment réfléchies avec la collaboration de la fédération de pêche en Saône-et-Loire.

Ces opérations se poursuivront sur plusieurs années consécutives de façon à créer une souche naturelle dans le futur.

La répartition des truitelles a été faite de la manière détaillée ci-dessous :

1 000 sur Salornay, 500 sur Vitry, 1 000 sur Sigy, 1 500 sur Joncy, 500 sur Saviange, 500 sur Genouilly.

MM. VINCENT et GAUTHEY interviennent et se plaignent du fait de ne pas avoir été avertis de l'empoisonnement et de la manière dont celui-ci a été fait.

Le président explique à l'assemblée les raisons qui ont conduit à ne plus faire participer les personnes de Sigy-le-Châtel.

Mr MALFILATRE (titulaire d'un brevet de technicien aquacole) conteste les propos de MM. VINCENT et GAUTHEY et explique de quelle façon il a opéré pour faire son lâcher de truites, et de quelle façon il a réparti celles-ci sur le parcours.

L'assemblée approuve la méthode et le remercie, et le félicite pour le bon travail réalisé.

M. GALLET prend la parole pour apporter son témoignage sur certaines pratiques douteuses qui avaient cours par le passé, et apporte son soutien total au président et au bureau du Réveil de la Guye.

Une pêche électrique a été réalisée par l'ONEMA sur Corcelle. Elle a révélé une bonne quantité de poisson blanc mais aussi quelques truitelles.

Plusieurs témoignages pendant l'assemblée générale confirment la prise de nombreuses truitelles sauvages de 15 à 20 cm sur l'ensemble du parcours de la Guye ; ceci est de très bon augure pour l'avenir.

Les goujons, vairons et bien d'autres espèces sont aussi bien présentes.

Pour rappel, lors de la sécheresse de 2003 la rivière était à sec sur la quasi totalité de son linéaire, et la plupart des poissons avaient disparus.

13 années plus tard nous avons retrouvé une situation saine. Cela démontre la bonne qualité des eaux de notre rivière. Les efforts de chacun en ce domaine commencent à produire leurs effets. Espérons que cela s'intensifiera dans les années à venir.

Il a été décidé de ne pas aleviner en poissons blancs en 2015 mais nous étudierons de très près la possibilité de le faire en 2016.

Le Président remercie les membres qui ont quitté le bureau fin 2015, M. Charolles et M. Rebourg, pour leur engagement et le travail effectué durant ces longues années de présence au conseil d'administration de l'association.

En janvier 2015, 29 demandes de subventions ont été envoyées aux diverses communes rattachées à l'association.

10 réponses positives nous ont permis de recevoir 400 €. Le Réveil de la Guye remercie ces communes, à savoir : Salornay-sur-Guye, Saily, Genouilly, Joncy, Sassangy, Saint-Martin-la-Patrouille, Saint-Clément-sur-Guye, Bonnay, Sigy-le-Châtel et Saint-Huruge.

Au mois de mai 2015 l'informatisation des cartes de pêche nous a posé quelques petits tracas et quelques dépenses supplémentaires ; puisqu'il a fallu acheter du matériel informatique pour nos dépositaires. Mais tout est rentré dans l'ordre rapidement.

A ce jour, nous n'avons plus que 2 dépositaires, à savoir le tabac Courtois à Salornay et le garage Roze à Germagny. Les membres du Réveil de la Guye remercient chaleureusement ces deux dépositaires pour le remarquable travail qu'ils réalisent.

Désormais, vous pouvez prendre votre carte de pêche soit chez un de nos dépositaires, soit directement sur **Internet**.

Attention : pensez bien à la prendre sur le site du Réveil de la Guye (<http://www.peche-saone-et-loire.fr/federation/les-aappma/salornay-sur-guye-le-reveil-de-la-guye/>) car certaines adresses personnelles peuvent vous proposer plusieurs associations. Il faut donc bien cocher la case correspondant à la bonne association.

Toute cette mise en place a généré un gros travail du C.A. Le Président félicite toute l'équipe qui a travaillé durement pour mener à bien ce passage obligatoire à l'informatisation des cartes.

En 2016, Le lâché de truites a eu lieu le samedi 27 février. 300 kg de truites ont été lâchées dans la Guye et la Gande (4 truites au kilo soit 1300 environ).

12 truites baguées ont été lâchées, les pêcheurs qui en prendront une devront rapporter la bague à l'Assemblée Générale de 2017.

Un tirage au sort sera effectué pour la remise des prix, le premier prix étant une carte de pêche majeure à 73 €.

Toutes les bagues seront primées à condition de remplir les critères suivants :

- Avoir une bague figurant sur la liste 2016 du Réveil de la Guye
- Le pêcheur devra être en possession d'une carte de pêche 2016 sur le Réveil de la Guye, à l'exception des cartes journalières et hebdomadaires qui ne sont pas prises en compte.
- Les membres du C.A. du Réveil de la Guye ne peuvent pas participer à ce tirage
- La personne récompensée devra obligatoirement présenter une carte d'identité qui devra correspondre à la carte de pêche 2016.

Sur proposition du Conseil d'Administration du Réveil de la Guye, le Président informe l'assemblée du projet d'organiser un concours de pêche en été, et un repas dansant en fin d'année.

Le concours de pêche ne pourra avoir lieu que si des volontaires se font connaître pour travailler et l'organiser. Cela suppose un bon investissement physique. Les bénévoles seront indispensables.

Le site internet de l'association sera prochainement remis à jour, nous mettrons désormais les comptes rendus des réunions des C.A. et des A.G. ainsi que les convocations, sur le site de la mairie de Salornay-sur-Guye.

Le Président informe aussi que le C.A. a décidé de déposer un dossier pour classer une partie de la Guye (de sa source à Sainte-Hélène, jusqu'à Salornay-sur-Guye en première catégorie, un courrier en ce sens sera fait à la fédération fin mars 2016).

Le président répond aux questions de l'assemblée, puis il clôt les débats et invite à prendre le verre de l'amitié.